

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1551

commission principale : finances et institutions

objet : **Saeml Lyon-Confluence - Exercice 2002 - Présentation du rapport des mandataires**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société anonyme d'économie mixte locale (Saeml) Lyon-Confluence a pour objet la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence.

L'article L 1524-5 –14° alinéa- du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2002.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la Sem étaient madame Thérèse Rabatel, messieurs Guy Barret, Patrick Bertrand, Jean-Paul Bret.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2002, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif.

Rubriques	2000 (*) en k€	2001 en k€	2002 en k€	Tendance 2001-2002
capital social	1 525	1 829		-
participation publique	69 %	57,50 %		-
dont Communauté urbaine	31,50 %	26,25 %		-
total des produits	9 177	7 945	8 638	↗
total des charges	9 162	7 887	8 610	↗
produits société	1 413	1 345	1 352	↗
charges société	1 409	1 288	1 324	↗
résultat d'exploitation	- 18	54	- 8	↘
résultat net	15	58	28	↘
capacité d'autofinancement	80	128	92	↘
capitaux propres	1 540	1 902	1 930	↗

(*) concerne l'exercice couvrant la période du 1er juillet 1999 au 31 décembre 2000.

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les rubriques produits et charges société correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles sont extraites des rubriques total des produits et total des charges qui couvrent l'ensemble des activités de la société et notamment les opérations d'aménagement.

Le résultat d'exploitation est déficitaire, mais compensé par des produits financiers qui ont permis de dégager un résultat net positif.

Jusqu'à la fin de 2002, la SEM était en phase pré-opérationnelle. Durant cette année a été préparé le dossier de réalisation de la ZAC première phase qui a débouché sur l'approbation de la convention publique d'aménagement lors de la séance du Conseil en date du 7 avril 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1 524-5-14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération en date du 7 avril 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Saeml Lyon-Confluence au titre de l'exercice 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,